

Image not found or type unknown



Evolution de la pension alimentaire pour études supérieures

Par **papa70**, le **14/05/2010** à **09:36**

Bonjour,

Le jugement définitif de notre divorce est de mai 2009. Nous avons 3 filles pour lesquels je règle mensuellement 612 euros de pensions alimentaires (pour les 3).

La plus grande de nos filles va passer le BAC au mois de juin prochain et fera des études supérieures dès septembre prochain.

Leur maman me réclame une augmentation de la pension alimentaire pour la plus grande.

Est-ce normal et/ou habituel ?

Si oui, de quel montant faut-il raisonnablement estimé l'augmentation.

Le montant de l'augmentation doit-il aussi tenir compte des bourses que notre fille pourra obtenir en poursuivant ses études supérieures ?

D'avance merci pour vos précisions.